

Année 1996 - Marché de branchements à l'égout

M. LE MAIRE, Rapporteur : Comme chaque année, il a été lancé un appel d'offres pour le marché de réalisation des branchements d'égout sur les réseaux existants de la Ville.

Le montant prévisionnel de ce marché s'élève à 1 100 000 F HT, somme qui sera imputée sur la ligne budgétaire, chapitre 893, article 2315 - CP 00513 - CS 30800, sous réserve du vote des crédits dans le cadre du budget 1996.

Sur avis favorable de la Commission Voirie-Transport-Réseaux, le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Maire à signer le marché à intervenir après appel d'offres ainsi que la ou (les) décision(s) de poursuivre et le (les) avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits qui seront inscrits au budget 1996.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.